

Demande de dérogation espèces protégées relatives à la réalisation des travaux de rénovation de la toiture 27 Avenue Roger Salengro à Mulhouse

Présentation du projet :

Rénovation de la toiture (brisis en ardoise) et remplacement des gouttières sur les façades nord (cour intérieure) de l'immeuble 27 Avenue Roger Salengro à Mulhouse (Photo 1).

La toiture est âgée probablement de ~40 ans. Les ardoises du brisis sont en fibrociment contenant de l'amiante. Les ardoises ont tendance à tomber en raison de la corrosion des crochets (Photo 2).

Photos 1 et 2 – Orientation des façades concernées et états des brisis.

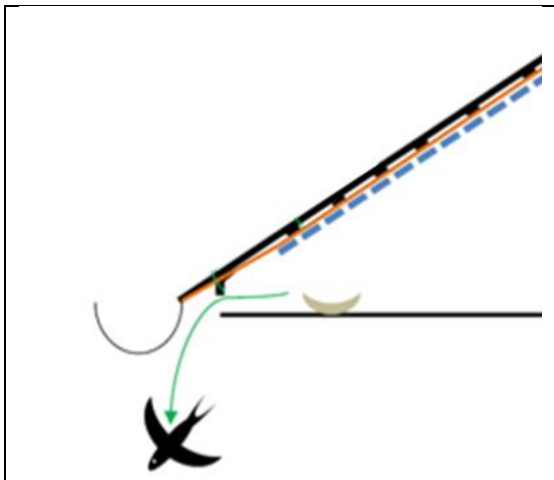


Espèce concernée par l'opération :

La demande de dérogation vise les espèces protégées suivantes :

Martinet noir (*Apus apus*) : 3 sites de nidifications non visibles de l'extérieur ont été identifiés situés entre toiture et corniche (voir illustration 3). Deux sites sur la façade nord-ouest et un sur la façade nord est (photos 3 et 4 pour exemple).

Illustration 3 : Etat actuel des nids



Photos 3 et 4 : emplacement d'un nid (vue de dessous la corniche) et dépôts de fientes indiquant la fréquentation



Prise en compte des espèces protégées :

Calendrier des travaux

Les échafaudages ont été installés fin Juin. Aucun travaux n'a été effectué à ce jour sur les façades nord. Suite aux recommandations émises par Monsieur Camille Hellio (Office Français de la Biodiversité - Service Départemental du Haut Rhin) le 2 Juillet 2024 des sections de barres métalliques ont été enlevés afin de ne pas gêner la circulation des oiseaux.

Il a été constaté le 5 Aout 2024 avec Monsieur Daniel Nasshan (Coordinateur LPO M2A) que les nids n'étaient plus fréquentés.

Il est prévu de commencer les travaux effectifs de remplacement des ardoises et de changement des gouttières fin Aout (approximativement après le 26 Aout) donc après le départ des oiseaux.

Préservation et remplacement des sites de nidification des Martinets noirs

Il n'est pas prévu de combler l'espace entre toiture et corniche (voir illustration 3) qui constitue les lieux de nidification actuels des martinets noirs, ni d'en bloquer l'accès par le comblement de l'espace entre le bas de la toiture et l'arête de la corniche. Néanmoins le démontage de la gouttière, des tuiles et leur remplacement peuvent potentiellement conduire à la destruction des nids.

Comme mesures compensatoires, 3 nichoirs doubles (photo 3) seront installés à l'aplomb de la corniche (Illustration 5) : deux sur la façade nord-est et un sur la façade nord-ouest.

Photo 3 : Type de nichoir double à implanter



Illustration 4: schéma d'installation des nichoirs

